



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté

Égalité

Fraternité



À la conquête de l'espace

10^e édition

Du Spoutnik
à la « guerre des étoiles »



Dossier de l'enseignant - Métropole

Sommaire

Présentation	p. 3
Calendrier et modalités de participation	p. 4
Règlement du concours	p. 5
Orientations pédagogiques et conseils	p. 7
Liste des documents d'archives	p. 10
Dossier de l'élève – collèges	p. 10
Dossier de l'élève – lycées généraux et technologiques	p. 10
Dossier de l'élève – lycées professionnels	p. 11

Présentation

→ Le concours

Organisé depuis 2017 par les Archives diplomatiques, en coopération avec les rectorats et les préfets de régions, le concours des jeunes ambassadeurs et ambassadrices est ouvert à tous les élèves de la 3^e à la terminale générale, technologique et professionnelle.

Après une pré-sélection des productions des élèves, les finalistes se produisent devant le jury régional. **Celui-ci attribue des prix au groupes de chaque type d'établissement (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels).**

Le jury attribue également un prix spécial unique à l'un des groupes lauréats, qui est invité en fin d'année scolaire à Paris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour une demi-journée de découverte autour des métiers de la diplomatie.

→ Le travail en classe

Les élèves, en groupes de 2 à 4, rédigent et mettent en scène un dialogue entre diplomates, dans la situation proposée. Pour concevoir cette conversation, les élèves utilisent obligatoirement le dossier documentaire, constitué d'une sélection de documents des Archives diplomatiques.

La qualité de l'exploitation des documents, le travail de recherche, la pertinence historique des arguments, la crédibilité du dialogue et la force de conviction seront valorisés par le jury du concours, composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants.

→ Consignes

La conversation dure 5 minutes au maximum. Elle peut être rédigée en français ou en anglais.

Collèges et lycées professionnels. *Lors de la réception qui suit les vœux du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, U Thant, début janvier 1967, vous évoquez, entre diplomates, les discussions en cours autour de la rédaction du traité sur l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique.*

Pays participant à la discussion : URSS, États-Unis, France et République arabe unie. Le nombre de pays intervenant dans la discussion est laissé aux choix des participants (entre deux et quatre).

Lycées. *Lors d'une réception du Premier ministre britannique Margaret Thatcher, à Londres, en janvier 1989, les diplomates américain, anglais, français et soviétique, et éventuellement d'autres personnalités civiles, évoquent le projet de l'Initiative de défense stratégique et ses conséquences.*

Les quatre pays cités doivent obligatoirement être représentés.

→ Accompagnement pédagogique

Un accompagnement est proposé aux enseignants, au plan national par les Archives diplomatiques (réunions d'informations en ligne) et dans les régions par les rectorats. Dates à retenir :

- Mercredi 23 septembre à 14h30 : réunion nationale de présentation du concours (en visioconférence, sur inscription à educatif.cadn@diplomatie.gouv.fr)

- Mercredi 18 novembre à 14h30 (date à confirmer) : formation nationale « Enjeux diplomatiques et sécurité à l'heure de la conquête spatiale », par Nicolas Badalassi, professeur d'histoire contemporaine à Sciences Po Aix-en-Provence

Calendrier et modalités de participation

Inscriptions	Du 1 ^{er} septembre au 27 novembre 2026
Bourgogne-Franche-Comté	Sur Adage (appels à projet régionaux)
Bretagne	
Centre-Val-de-Loire	
Grand Est	
Hauts-de-France	
Normandie	
Nouvelle-Aquitaine	
Occitanie	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	
Ile-de-France	Par messagerie : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr
Pays-de-la-Loire	Par messagerie : educatif.cadn@diplomatie.gouv.fr
Réunions d'information en ligne	Mercredi 23 septembre à 14h30 (sur inscription à educatif.cadn@diplomatie.gouv.fr)
Remise des productions (date limite)	
Bourgogne-Franche-Comté	Vendredi 12 février 2027
Bretagne	Jeudi 11 février 2027
Centre-Val-de-Loire	Jeudi 18 février 2027
Grand Est	Vendredi 19 février 2027
Hauts-de-France	Lundi 22 février 2027
Ile-de-France	Jeudi 4 février 2027
Normandie	Vendredi 19 février 2027
Nouvelle-Aquitaine	
Occitanie	
Pays-de-la-Loire	Vendredi 19 février 2027
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Vendredi 19 février 2027
Finales régionales	Avril 2027
Réception au quai d'Orsay	Fin mai 2027

Règlement du concours

→ 1/ Publics

Le concours est ouvert à tous les élèves de la 3^e à la terminale générale, technique et professionnelle et à tous les établissements publics et privés sous contrat des régions participantes.

→ 2/ Inscriptions (septembre à début novembre)

Les enseignants inscrivent leur classe auprès des organisateurs régionaux (Archives diplomatiques pour l'Ile-de-France et les Pays-de-la-Loire, rectorats pour les autres régions, cf. page 4). Seuls les travaux de groupes sont autorisés.

→ 3/ Travail en classe (octobre-février)

Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à quatre élèves, qui travaillent à partir des documents d'archives proposés dans le dossier. Les enseignants sont invités à encourager la mixité des groupes candidats. Les élèves peuvent également mener des recherches complémentaires.

Étape 2 : rédaction

Se reporter aux premières pages du dossier de l'enseignant pour la mise en situation et la consigne. Le dialogue, en français ou en anglais, ne doit pas excéder 5 minutes lors de son oralisation.

Étape 3 : mise en commun et sélection au sein de la classe

Chaque groupe met en scène son dialogue devant les autres élèves. La classe ou le groupe de spécialité désigne ensuite en son sein un groupe unique pour le représenter. La participation est limitée à trois groupes par établissement scolaire.

Étape 4 : vidéo

Le groupe désigné réalise une vidéo mettant le dialogue en scène.

Étape 5 : remise des productions

L'enseignant adresse aux organisateurs régionaux le texte et la vidéo du groupe choisi par la classe ou le groupe de spécialité, selon les modalités indiquées lors de l'inscription.

Texte : au format .docx, indiquer dans le document le nom de l'établissement, la classe et les noms des élèves. Si le dialogue est rédigé en anglais, joindre sa traduction en français.

Vidéo : au format .mpeg ou .mp4.

→ 4/ Pré-sélection (février-mars)

Dans chaque région, un premier jury évalue les productions reçues et sélectionne les finalistes parmi les groupes candidats. Les enseignants présentant des élèves au concours ne peuvent être membres du jury dans leur catégorie d'établissement.

Pour établir sa sélection, le jury attribue une note à chaque production, en prenant notamment en compte la bonne exploitation des documents d'archives, la complétude et la pertinence historique de l'argumentation, la qualité de l'expression écrite et orale, la crédibilité des propos et de la mise en scène.

Les groupes ne respectant pas le cadre fixé par la consigne (date et lieu, personnages intervenant dans le dialogue, durée de la vidéo) sont éliminés sans notation.

Les sélections sont annoncées courant mars.

→ 5/ Finales régionales (avril)

Dans chaque région, une finale est organisée dans un lieu unique. Le déplacement des élèves et de leurs enseignants est à la charge de l'établissement. Il est conseillé de faire inscrire dès l'automne cette dépense au budget prévisionnel de l'établissement.

Les groupes sélectionnés se produisent devant un second jury présidé par un diplomate et composé d'historiens, d'enseignants et de personnalités qualifiées.

Seuls les groupes sélectionnés et leurs enseignants peuvent assister aux finales ; les parents et les autres élèves n'assistent pas aux finales.

Les membres des jurys utilisent une grille d'évaluation commune à toutes les régions. Chaque président de jury s'assure de la bonne prise en compte des critères retenus et notamment du respect par les élèves de la durée maximale des présentations (5 minutes).

Pour établir son palmarès, le jury attribue une note à chaque production, en prenant notamment en compte la qualité du travail mené à partir des documents, la cohérence historique et diplomatique du dialogue, la qualité de la mise en scène et du jeu des élèves et leur force de conviction.

Le jury désigne les lauréats des 1^{er}, 2^e et 3^e prix dans chaque catégorie (collèges, lycées, lycées professionnels). Le jury peut également attribuer des prix spécifiques : mise en scène, éloquence, maîtrise de l'anglais...

Le jury attribue un prix spécial unique à l'un des groupes lauréats, au regard du mérite et l'investissement des élèves, en portant une attention particulière aux conditions du travail des élèves.

→ 6/ Remise des prix et réception au Quai d'Orsay (fin mai)

Chaque élève lauréat reçoit un diplôme attestant de sa réussite.

Les lauréats des prix spéciaux de chaque région sont invités à Paris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour une demi-journée de découverte autour des métiers de la diplomatie, à l'occasion de laquelle ils reçoivent leur diplôme.

Seuls pourront participer à cette réception, pour chaque groupe concerné, les élèves lauréats désignés lors de la finale régionale et leur(s) enseignant(s) dans la stricte limite de deux accompagnateurs. La liste des invités est établie par la direction des Archives, les invitations sont nominatives et non transférables.

Le MEAE prend en charge le déplacement en train (aller-retour dans la journée). Les titres de transport en commun, les repas et les éventuelles visites demeurent à la charge de l'établissement.

Il n'est pas attribué de prix national.

Orientation pédagogique et conseils

Objectifs pédagogiques

- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Acquérir des compétences transversales

→ Les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

Histoire-géographie : étudier et contextualiser des documents pour en faire une synthèse, élaborer un discours s'appuyant sur des faits précis et respectant le contexte historique. S'initier aux techniques de l'argumentation.

Lettres : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.

Langues vivantes : la conversation se fait en français ou en anglais (fournir dans ce cas une traduction).

Enseignement moral et civique : participer à un débat, projet de l'année. Savoir coopérer. Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative pour enrichir son travail.

→ Éducation artistique et culturelle

Connaître : les singularités de l'écriture diplomatique, des documents patrimoniaux archives, les arts oratoires, le jeu théâtral, un centre d'archives.

Pratiquer : démarches historiques, compétences linguistiques et rédactionnelles, écriture théâtralisée, des pratiques théâtrales.

Rencontrer : archivistes, comédiens, diplomates.

→ Inscription dans les différents parcours de l'élève

PEAC : travail en projet autour d'un objet patrimonial. Approches de la mise en scène.

Parcours citoyen : s'engager dans un travail coopératif. Connaître la place de la France dans le monde par ses représentants diplomatiques. Découverte et approfondissements de la géopolitique. Comprendre le rayonnement des valeurs et principes de la République française.

Parcours avenir : découverte des métiers de la diplomatie, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Découverte du métier d'archiviste.

Place dans les programmes

→ Collèges

Histoire-géographie, 3^e : thème 2, le monde depuis 1945.

→ Lycées

Histoire-géographie, T^{le} générale (tronc commun). Thème 3 : les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991, chap. 1, la modification des grands équilibres économiques et politiques mondiaux.

Histoire-géographie, T^{le} technologique. Thème 2 : du monde bipolaire au monde multipolaire, sujet d'étude « De Youri Gagarine à la guerre des étoiles. »

Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, 1^{er}. Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales.

Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, T^{le}. Thème 1 : de nouveaux espaces de conquête, la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs.

→ Lycées professionnels

Histoire-géographie, Tle professionnelle. Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Français, Tle professionnelle. Objet d'étude : Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique .

Français, 2^e professionnelle. Objet d'étude : Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence.

Rédaction

→ Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part majeure dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes. Le choix d'un locuteur autre que ceux proposés dans la consigne entraîne l'élimination d'office.

Lorsque plusieurs groupes concourent au sein d'une même classe ou d'un même établissement, le ou les enseignant(s) encadrant(s) sont invités à s'assurer que chaque composition est unique. Le jury pourrait prononcer la nullité des compositions en cause en cas de reproduction apparente de tout ou partie des travaux soumis.

Recommandations

- 1- **Entamer le travail de rédaction après un travail préparatoire sur les documents d'archives, qui permet aux élèves d'identifier les thèmes-clés et de s'appropriier les préoccupations et le style de l'époque.**
- 2- La longueur du dialogue doit permettre une oralisation confortable. La durée maximale autorisée est de 5 minutes. Toutefois, le dialogue ne doit pas être trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire.
- 3- Veiller à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner les points de vue de diplomates d'une époque précise et non du XXI^e siècle.
- 4- **Sans être exhaustif, on veillera à utiliser les documents fournis et les recherches effectuées en cours pour la construction du dialogue, avec quelques éléments précis, bien choisis et en cohérence avec les personnages incarnés.**
- 5- La réécriture des événements qui ne correspond pas à la réalité historique : le dialogue n'est pas une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 6- Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes sont bien respectées. Lorsqu'ils sont nommés, les noms des locuteurs doivent être correctement orthographiés. Ils ne peuvent pas être placés dans des fonctions qu'ils n'exerçaient pas à la date du dialogue.
- 7- Indiquer dans le texte s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 8- La force de conviction et les qualités littéraires sont importantes : un diplomate tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue claire et de qualité, sans être ampoulée ou familière.
- 9- On proscriera les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Vidéo

→ La vidéo sert avant tout à apprécier les qualités oratoires des élèves. La réalisation et le montage doivent donc rester simples et ne pas l'emporter sur le fond. Parmi les critères de sélection, le jury attache une importance particulière aux qualités suivantes :

- 1- Ton et force de conviction.
- 2- Adéquation de la posture avec la fonction diplomatique.
- 3- Qualité de la langue et de la diction.
- 4- Mise en scène, répartition de la parole au sein du groupe.

Finale

→ Les groupes sélectionnés pour la finale mettent en scène le dialogue tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais **il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique.** Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la cohérence historique et à la crédibilité du propos, tout comme à la fluidité, à l'intelligibilité de l'expression et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation et à parler assez fort. Le temps imparti (5 minutes au maximum) devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.

Listes des documents

Tous les documents sont disponibles en téléchargement sur la page internet du concours. L'enseignant pourra adapter le dossier de l'élève en sélectionnant des passages des documents les plus longs.

Sources

Archives des ambassades de France au Royaume-Uni et en URSS (Centre des Archives diplomatiques de Nantes)

Collèges

Doc. 1. 16/12/1958. Résolution n° 1348 de l'Assemblée générale de l'ONU (448PO/B/235).

Doc. 2. 8/01/1959. Note (interne) du ministre des Affaires étrangères (448PO/B/235).

Doc. 3. 16/02/1961. Télégramme de Maurice Dejean, ambassadeur de France en URSS, transmettant le texte d'un télégramme de N. Krouchtchev à J. Kennedy (448PO/B/56).

Doc. 4. 30/03/1962. Télégramme d'Armand Bérard, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/235).

Doc 5. 11/04/1962. Télégramme de Jacques de Beaumarchais, ministre-conseiller de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/56).

Doc 6. 9/05/1966. Lettres d'Arthur Goldberg, représentant permanent des États-Unis à l'ONU, communiquées au ministère des Affaires étrangères par Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc 7. 10/05/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc 8. 20/07/1966. Télégramme de Bernard de Chalvron, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève (448PO/B/796).

Doc 9. 17/11/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc 10. 16/12/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Lycées généraux et technologiques

Doc. 1. 8/01/1959. Note (interne) du ministre des Affaires étrangères (448PO/B/235).

Doc. 2. 16/02/1961. Télégramme de Maurice Dejean, ambassadeur de France en URSS, transmettant le texte d'un télégramme de N. Krouchtchev à J. Kennedy (448PO/B/56).

Doc. 3. 11/08/1961. Télégramme de Maurice Dejean, ambassadeur de France en URSS (448PO/B/56).

Doc. 4. 30/03/1962. Télégramme d'Armand Bérard, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/235).

Doc 5. 16/12/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc. 6. 31/01/1967. Télégramme de François Leduc, ambassadeur de France au Canada (448PO/B/796).

Doc. 7. 28/06/1985. Télégramme de Jean-Bernard Raimond, ambassadeur de France en URSS (448PO/B/1353).

Doc. 8. 9/05/1986. Télégramme de Francis Beauchataud, ministre-conseiller de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/1353).

Doc. 9. 8/12/1986. Télégramme du ministère des Affaires étrangères - service des affaires stratégiques et du désarmement (378PO/9/165).

Doc. 10. 20/01/1987. Transmission par l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne d'un discours de Leonid Zamiatine, ambassadeur d'URSS en Grande-Bretagne (378PO/9/165).

Doc. 11. 13/01/1989. Télégramme de Luc de Nanteuil, ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/9/301).

Lycées professionnels

Doc. 1. 16/12/1958. Résolution n° 1348 de l'Assemblée générale de l'ONU (448PO/B/235).

Doc. 2. 8/01/1959. Note (interne) du ministre des Affaires étrangères (448PO/B/235).

Doc. 3. 16/02/1961. Télégramme de Maurice Dejean, ambassadeur de France en URSS, transmettant le texte d'un télégramme de N. Krouchtchev à J. Kennedy (448PO/B/56).

Doc. 4. 30/03/1962. Télégramme d'Armand Bérard, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/235).

Doc 5. 11/04/1962. Télégramme de Jacques de Beaumarchais, ministre-conseiller de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/56).

Doc 6. 9/05/1966. Lettres d'Arthur Goldberg, représentant permanent des États-Unis à l'ONU, communiquées au ministère des Affaires étrangères par Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc 7. 10/05/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc 8. 20/07/1966. Télégramme de Bernard de Chalvron, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève (448PO/B/796).

Doc 9. 17/11/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).

Doc 10. 16/12/1966. Télégramme de Roger Seydoux, représentant permanent de la France à l'ONU (448PO/B/796).